

## Préambule

Ce document a été réalisé à l'issue d'une démarche de plusieurs mois animée par un comité technique composé des agents de développement des associations des micro territoires du Pays, des techniciens des chambres consulaires, de la communauté d'agglomération, des agents du Conseil Général, du Conseil Régional en collaboration avec le cabinet HLB missionné par l'Association pour l'Emergence du Pays Carcassonnais.

Engagée en septembre 2002, lors de réunions cantonales associant largement la population, la démarche a permis la rencontre de l'ensemble des acteurs du territoire du Pays : élus, associations, professionnels, citoyen particulier.

Environ quarante réunions de travail dans le cadre de six commissions, 150 participants réguliers, inscrits dans la commission de leur choix, un séminaire d'une demi-journée ont constitué autant d'occasions de dialogue entre les différentes catégories d'acteurs.

Les débats se sont déroulés d'abord autour des constats sur les réalités du territoire, des problématiques auxquelles il est confronté et enfin des enjeux forts pour un développement durable. Ils ont également souligné la nécessité de pérenniser la dynamique engagée au travers de la structuration future du Pays. Validé par les membres de l'Association pour l'Emergence du Pays Carcassonnais et du Conseil de Développement mis en place en décembre 2003, ce document va être soumis à l'approbation de l'ensemble des collectivités du périmètre d'étude.

Chacun a par ailleurs apprécié d'être associé à une démarche de démocratie participative, dont les exemples sont encore peu fréquents sur le territoire.

Ainsi le Pays Carcassonnais pourra demander la reconnaissance de son périmètre définitif. Tout au long de cette démarche et pour les étapes restant à franchir, la population a été et sera informée par l'intermédiaire du journal du Pays "Regard sur le Pays Carcassonnais".



- I. Historique de la création de l'Association pour l'Emergence
  - II. Le Périmètre d'étude
  - III. Les principaux éléments de diagnostic
  - IV. Le projet de développement
- Les Enjeux
- Annexe I  
L'organisation et la structuration du Conseil de développement
  - Annexe II  
Créer des synergies internes au Pays entre le rural et l'urbain

# Sommaire



# I. Historique de la création de l'Association pour l'Emergence



## I. Historique de la création de l'Association pour l'Emergence

Depuis 1998, les élus locaux et les acteurs socio-économiques du Carcassonnais avec le soutien des services de l'Etat et du Conseil Général mènent un travail de diagnostic et de concertation.

Cette démarche de préfiguration d'un pays Carcassonnais s'appuie sur une pratique du développement local de nombreux micro-territoires, des acquis issus du programme Pays Cathare et de programmes de développement rural LEADER 1 et 2.

En juillet 2000, est organisée une réunion de sensibilisation des 96 communes concernées. Par ailleurs, des réunions du même type sont proposées aux Chambres consulaires, aux socio-professionnels, aux associations afin d'envisager la création d'une Association pour l'Emergence du Pays.

Celle-ci est créée le 11 décembre 2000. En octobre 2001, 80 communes et de nombreuses structures privées adhèrent à l'Association.

Fort de un conseil d'administration de 52 membres et d'une bonne représentation des acteurs politiques et privés (trois collèges répartis paritairment entre élus et non élus) l'Association pour l'Emergence du Pays Carcassonnais s'engage, avec l'appui d'un cabinet d'étude, dans la réalisation du dossier de reconnaissance du périmètre d'étude.

Le dossier est déposé le 26 décembre 2001 et le périmètre d'étude a été validé par la Commission Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire en mars 2002.

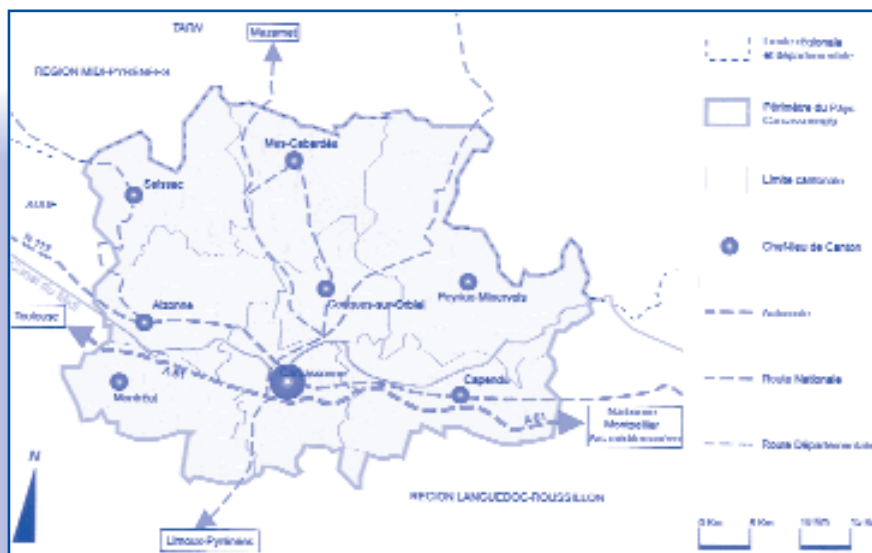
Le territoire peut alors s'organiser pour finaliser son projet de développement, et passer d'une logique de diagnostic à celle de définition d'enjeux et de priorités d'objectifs, en veillant à associer correctement tous ceux qui agissent à l'échelle du Pays.



## II. Le Périmètre d'étude



## II. Le Périmètre d'étude



Le Pays Carcassonnais c'est : une superficie de 1 257 Km<sup>2</sup> et une population de 103 807 Habitants.

Carcassonne, chef lieu du département de l'Aude, compte à elle seule 43 950 habitants (d'après recensement INSEE 1999).

Un territoire découpé en 11 cantons dont 4 urbains et 7 ruraux.

96 communes, en majorité très petites, sont situées dans l'aire d'influence de la ville centre, dont :

- 75 communes ont moins de 1 000 Habitants dont 7 moins de 500 Habitants
- 15 communes entre 1 000 et 2 000 Habitants
- 4 communes entre 3 000 et 4 000 Habitants
- 1 commune de 5 000 Habitants et 1 ville de plus de 40 000 Habitants

Un territoire rural bien structuré et engagé depuis longtemps dans des démarches de développement local : six associations de développement fonctionnent.

Un territoire cohérent et organisé au niveau intercommunal : 8 établissements publics de coopération intercommunale rassemblent presque toutes les communes du périmètre, dont l'agglomération du Carcassonnais constituée par 20 communes.

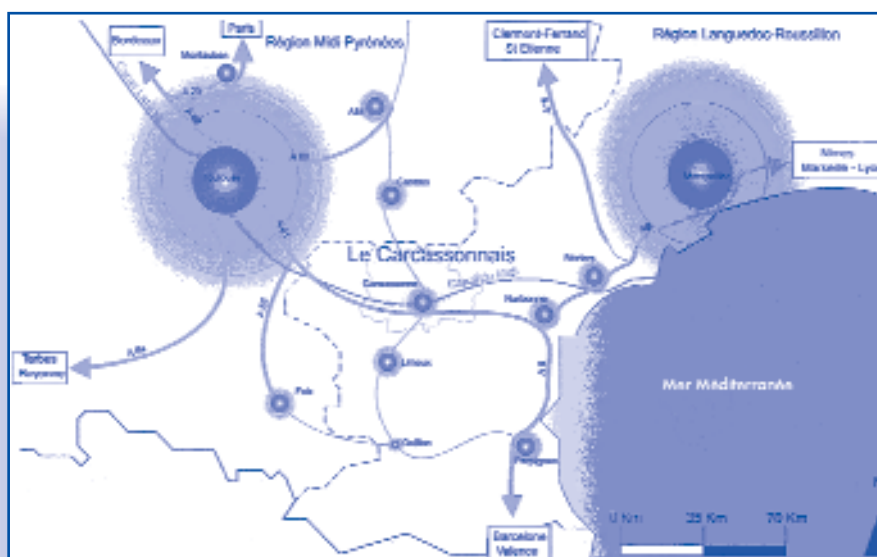
Les intercommunalités sont, à une exception près de création récente et s'organisent. Cependant, dans le milieu rural, le travail réalisé par les associations de développement a permis l'expression de nombreuses initiatives et l'engagement de programmes en particulier dans le cadre de conventions avec le Conseil Général.

L'agglomération du Carcassonnais a préparé son projet de développement aujourd'hui validé.

Une autre démarche collective de développement est en cours sur le périmètre du pays : le Projet Territorial du Carcassonnais mis en place dans le cadre du CIADT autour de la reconversion et requalification du bassin de Salsigne.

La conjonction de ces différents programmes sur un même territoire impulse une dynamique forte mais exige des principaux acteurs concernés des efforts d'articulation et la recherche systématique de complémentarités.

## Le Carcassonnais dans un contexte interrégional



Le territoire du Pays Carcassonnais est desservi par les autoroutes A 61 vers Toulouse et au delà Bordeaux d'une part et A 9 vers Perpignan et l'Espagne, mais également Montpellier et Marseille d'autre part.

Cette position permet au territoire d'avoir accès aux zones à grands marchés : régions Midi Pyrénées, Aquitaine, PACA et région lyonnaise ; de même au delà Catalogne espagnole et Italie du Nord.

Le Pays Carcassonnais doit, en particulier, pouvoir bénéficier de l'essor démographique et du dynamisme de l'agglomération toulousaine. Il doit pour cela rechercher un partenariat dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'implantation de nouvelles activités économiques, sous-traitance, de l'accueil de personnes recherchant les éléments de qualité de vie dont dispose le Pays.

L'aéroport de Salvaza, en plein développement, représente également un atout essentiel pour le développement économique.

### III. Les principaux éléments de diagnostic







Entre les deux recensements, la population du Pays a augmenté de 3%, pourcentage légèrement inférieur à celui du département de l'Aude ; par contre la densité y est plus importante. Il est à noter que la région Languedoc-Roussillon a connu des pourcentages d'augmentation bien supérieurs mais dont bénéficient d'autres départements.

L'augmentation de population se retrouve le long des grands axes de communication, avec une stabilité sur Carcassonne.

La perte de population concerne sur tout les cantons de la Montagne Noire.

L'augmentation de la population est essentiellement due au solde migratoire, dans de moindres proportions que sur le département de l'Aude et que sur l'ensemble de la région, même s'il faut préciser qu'il s'agit essentiellement d'actifs.

La population est vieillissante avec un fort taux de personnes de plus de 75 ans, environ 11% de la population du pays, et dont la proportion s'est accrue entre les deux recensements.

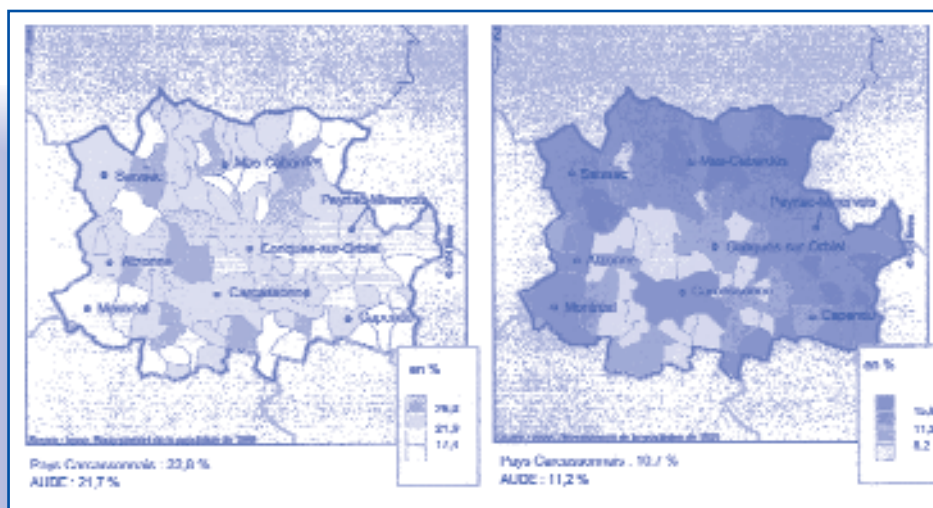
A l'inverse, la proportion de personnes de moins de 20 ans a diminué d'environ 1% entre 1990 et 1999 et ils représentent 22,8 % de la population du pays.

Leur présence est de plus variable suivant les cantons.

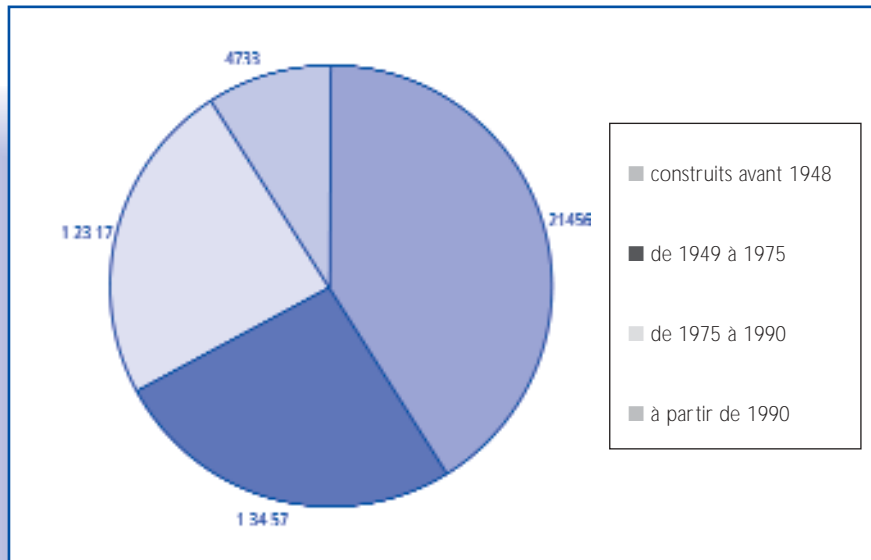
## La Structure de la population

### Part des moins de 20 ans

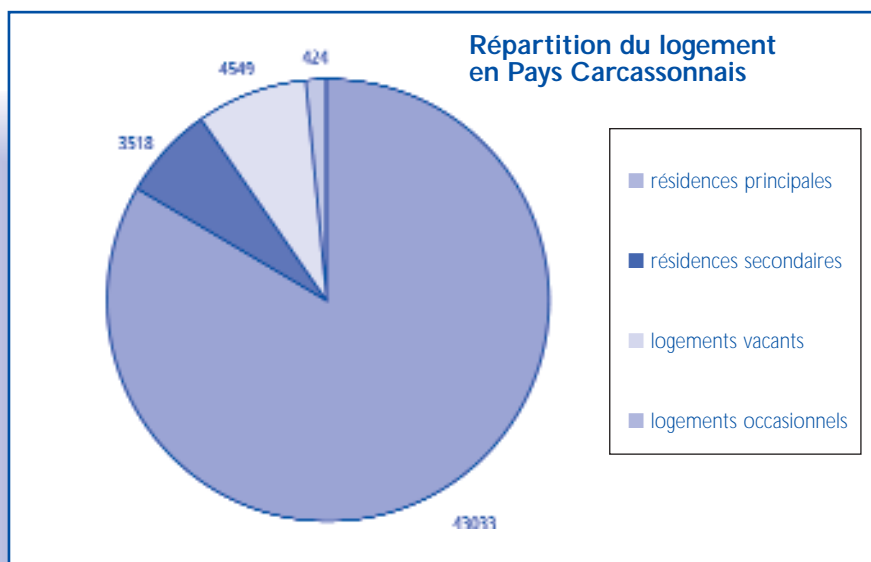
### Part des plus de 75 ans



## 2. Le logement en Pays Carcassonnais



Le logement est ancien, construit à 40% avant 1950, tant sur la ville qu'en milieu rural. Il est de plus souvent mal entretenu.

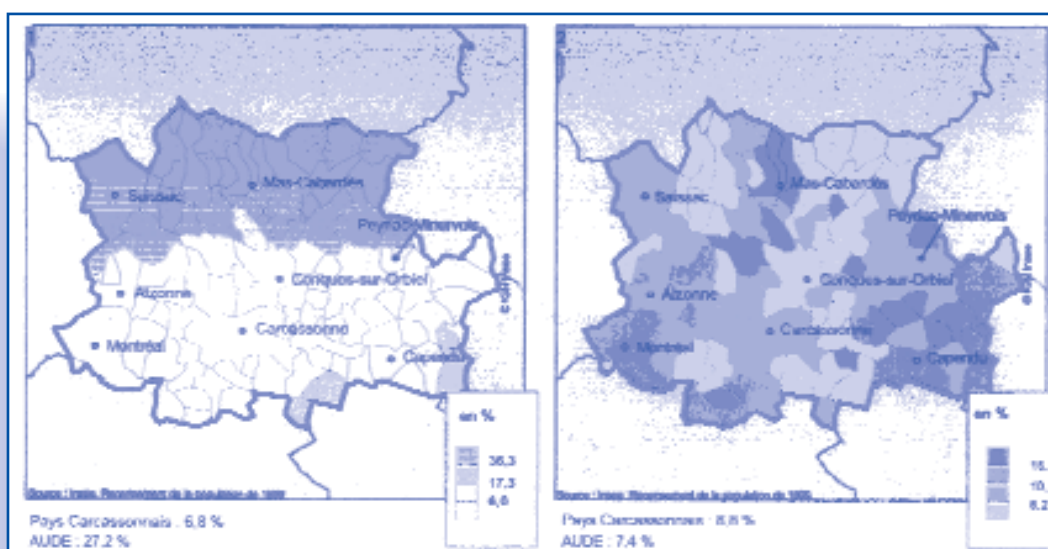


Plus de 10% des logements sont vacants sur certains secteurs, y compris sur la ville et le milieu péri urbain où les besoins de logements sont importants.  
On considère qu'environ 1/4 de ces vacants ne sont pas réhabilitables.

Si, sur l'ensemble du périmètre, le pourcentage de résidences secondaires est relativement faible (6.8%) par rapport aux chiffres sur le département de l'Aude (plus de 27%), en revanche ces résidences secondaires représentent plus du 1/3 des habitations sur les cantons de la Montagne Noire...

### Part des résidences secondaires

### Logements vacants



Les logements individuels représentent presque 80% de l'ensemble et à plus de 60% ils sont occupés par leur propriétaire.

L'habitat collectif est de construction ancienne : 53% avant 1950.

La loi SRU impose aux communes de plus de 3500 habitants, situées dans une agglomération d'au moins 50 000 habitants de disposer d'au moins 20% de logements sociaux.

Aucune commune du Pays Carcassonnais n'est concernée.

	TOTAL logements	TOTAL logements dans habitations collectives	TOTAL logements dans HLM
Alzonne	3377	83	22
Capendu	5946	456	304
Conques-sur-Orbiel	3939	118	12
Mas-Cabardès	1669	33	7
Montréal	2663	71	20
Peyriac-Minervois	6752	179	50
Saissac	2030	39	8
Carcassonne	25148	10185	3726
TOTAL	51524	11164	4149
Pourcentage		21,67%	8,05%

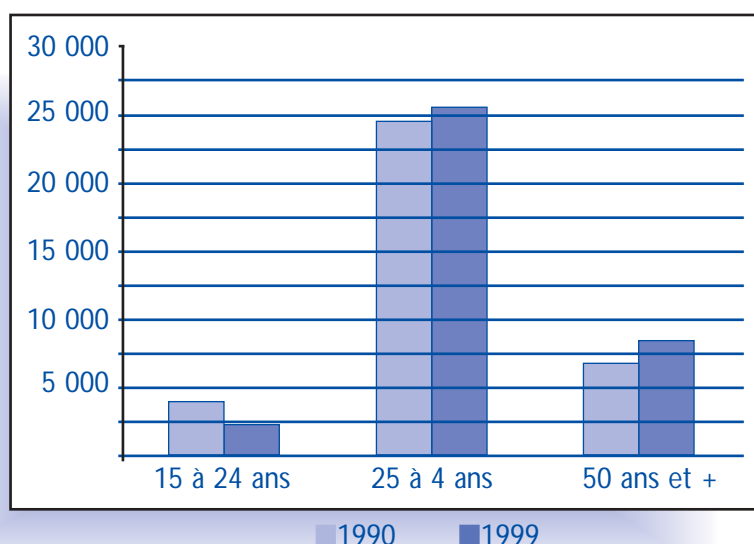
Source : INSEE Recensement de population 1999

### 3. L' Emploi

Population active ayant un emploi	1999	1990-1999	Evolution 1982-1990
Ensemble	36422	2.3	6.6
Hommes	20255	-3.7	-2.9
Femmes	16167	11	24.3

Si le taux d'activité de l'ensemble de la population active est de 51%, il est inférieur à 45% pour les femmes et atteint seulement 32% pour les jeunes (15 à 24 ans) ; par contre il avoisine les 55% pour la tranche des 50 à 64 ans.

#### Age des actifs ayant un emploi



#### Répartition de la population active

	Bassin de Carcassonne	Aude	Languedoc Roussillon
Secteur primaire	10.9	13.2	8.8
Secteur secondaire	17.6	20.1	21.9
Secteur tertiaire	71.5	66.7	69.3

Il est à noter la grande prépondérance du secteur tertiaire à plus de 70%. Les emplois existants sont fortement concentrés sur le territoire de la ville et de l'agglomération où se trouvent la majorité des entreprises et activités; de même pour la majorité des créations d'emploi de ces dix dernières années. C'est également sur cet espace que se retrouvent l'essentiel des services administratifs, de la santé et de l'éducation qui représentent environ 9 000 emplois. Par contre 90% des entreprises du Pays ont moins de 10 salariés..

Tranche de salariés	Nombre d'entreprises
De 0 à 9	3668
De 10 à 19	173
De 20 à 49	110
De 50 et plus	43
<b>TOTAL</b>	<b>3994</b>

Cependant 60% des emplois sont créés dans ces petites entreprises...

Le tiers des offres d'emploi concernent les bas niveaux de qualification, qui correspondent à une majorité de demandeurs d'emploi ( 60% sont de niveau 5, CAP ou équivalent).

Les chômeurs représentent environ, à fin 2002, 10% de la population active; chiffre en diminution par rapport aux chiffres du recensement 1999, soit plus de 17%.

Les femmes représentent 49% de l'ensemble ; 20% des personnes ont moins de 25 ans et 13% plus de 50 ans.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont sur la ville de Carcassonne.

La durée du chômage est importante : 24% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 12 mois et 13% d'entre eux depuis plus de 24 mois.

## 4. Les Activités Economiques

- **L'agriculture** est l'activité dominante du bassin carcassonnais avec 2330 exploitations dont l'essentiel, soit 80% dans la viticulture. Les petites structures dominent (moins de 20 Ha)  
31000 ha de vigne dont près de 40% en vignoble d'appellation.

Le pays est au carrefour de nombreuses appellations : Cabardes, Corbières, Malepère, Minervois... Le vin représente une part importante des ventes hors territoire ; avec l'or c'est 50% des exportations.  
10 000 Ha sont consacrés aux cultures céréalières, activité employant peu de main d'œuvre.

- **le secteur industriel** est relativement peu présent. Avec 600 établissements il ne représente que 10% de l'emploi salarié total. Il subit de plus le déclin, voire l'abandon de certaines activités (mines d'or...).
- **L'artisanat** est un secteur économique des plus dynamiques avec 1 788 entreprises.  
Les secteurs les plus importants sont la construction, l'agro-alimentaire, les activités connexes à la viticulture.
- **Le commerce de détail** représente quelque 1 450 établissements dont la majorité n'emploie aucun salarié. De plus l'installation ou l'extension d'établissements de la grande distribution menacent bon nombre de ces petites unités.
- **La grande distribution** représente 1 200 emplois salariés.
- **Le tourisme** est une activité en croissance avec un développement des infrastructures d'hébergement et de restauration, très marqué par la très forte saisonnalité et la précarité de l'emploi.

ACTIVITE	NOMBRE D'ENTREPRISES
Agriculture, sylviculture, pêche	216
Industrie hors IAA	241
Industrie agroalimentaire	210
Bâtiment	301
Commerce et réparation	1746
Hôtels, cafés, restaurants	452
Transports	150
Autres services	759
<b>TOTAL</b>	<b>4075</b>

Pour compléter ces éléments très généraux de diagnostic, il est à noter les chiffres de la précarité sur le territoire où plus de 11% de la population relève des minima sociaux (allocataires des différentes allocations et leurs ayants-droit) ; d'autre part 10% de la population bénéficie de la Couverture Maladie Universelle.



## IV. Le projet de développement du Pays



## IV. Le projet de développement du Pays

Il devra se construire autour de trois enjeux principaux

### Les Enjeux

- Assurer un développement économique harmonieux
- Préserver et valoriser les ressources du Pays
- Réussir la solidarité, Construire un Pays solidaire

Mais la réussite d'un tel projet passe également par :

- la nécessité de l'engagement citoyen pour la réussite du projet de territoire, des projets. Il faut l'encourager, le promouvoir, l'organiser, et pas seulement dans les domaines sociaux, culturels. Il est essentiel aussi pour le développement des activités économiques et la préservation des ressources naturelles. . .

- la nécessité de rechercher un équilibre entre le rural et l'urbain dans le contexte particulier du territoire : initier des échanges, rechercher systématiquement des collaborations et des complémentarités, favoriser les échanges entre les hommes citadins et ruraux.

Mais également favoriser la concertation entre la communauté d'agglomération récemment constituée et les territoires ruraux organisés en communautés de communes.

Il s'agit de créer des synergies entre la ville, pôle d'attraction et faisant office dans de nombreux domaines de véritable " cœur " du Pays.

L'ambition du Pays est de trouver une cohésion, d'organiser et de réussir la solidarité entre des collectivités de taille et ressources très disparates.



## Assurer un développement économique harmonieux

**Une économie diversifiée, des entreprises de petite taille dynamiques et pérennes dans l'artisanat et le commerce, des filières d'excellence : viticulture, tourisme à fort potentiel de développement, un territoire riche de ressources naturelles et patrimoniales favorables au développement, des professionnels dynamiques, mais une relève à préparer et l'augmentation du niveau de qualification des salariés...**

### Constats / Problématiques

L'agriculture est l'activité économique dominante du Pays.

Avec 2 500 exploitations agricoles dont 80% en viticulture, le Pays est un véritable carrefour des appellations.

Une partie du secteur viticole (production de faible qualité) a connu une importante crise de surproduction et mévente, par contre les politiques de qualité engagées portent des résultats encourageants, à soutenir.

D'autres productions de qualité : céréales, élevage, sont aujourd'hui à valoriser.

L'agriculture, malgré sa position dominante sur le bassin, emploie peu de main d'œuvre.

La superficie du Pays est occupée à 43% par l'agriculture.

La forêt occupe, quant à elle, 22% du territoire du Pays.

La concurrence entre terrain à vocation agricole et à bâtir est conséquente et on constate des difficultés croissantes d'acquérir du foncier agricole pour des

installations voire même le maintien et le développement d'exploitations existantes. Il existe de nombreux freins à l'installation agricole, financiers, disponibilité foncière, accompagnement du cédant...

Parfois même les opérations de reprise d'exploitation s'avèrent impossibles quand les bâtiments d'exploitation sont situés dans les cœurs de village.

De nombreuses surfaces, non exploitées en raison de leur faible valeur agronomique et d'une structuration foncière obsolète sont à l'abandon.

Or ces importantes friches dégradent les paysages et constituent un important facteur de risque : incendies...

### Axes stratégiques

**Maintenir une activité agricole de qualité et garante des paysages.**

- Mettre en œuvre des outils permettant d'adapter la structure foncière à l'agriculture d'aujourd'hui.
- Développer un équilibre cohérent entre les zones occupées par l'agriculture, la forêt, les autres activités économiques et les zones urbanisées et à urbaniser.

- Définir une politique d'aménagement, d'entretien et d'exploitation de la Forêt.

- Délimiter zones et vocations de la forêt : économique et / ou destinée aux loisirs.

- Faciliter les reprises et les installations de nouveaux actifs par la maîtrise collective du foncier.

- Permettre de nouvelles installations agricoles.

- Gérer les espaces en friche : reconquérir et entretenir dans la durée des espaces abandonnés.

- Inciter et accompagner les démarches qualité dans toute production.

### Objectifs opérationnels

- Organiser un partenariat entre les collectivités et les professionnels pour maîtriser le foncier nécessaire au maintien de l'activité agricole et les milieux ouverts.

- Mettre en place des opérations de restructuration foncière.

- Favoriser des projets de type "coupures vertes", démarche déjà encouragée au plan départemental pour prévenir les risques incendie, inondation...

- Etudes sur la ressource bois de la forêt du Pays carcassonnais : essences, qualité, volume, opérateurs/intervenants.

- Etablir un diagnostic " richesses/nui-

sances "et sortir de la politique du " tout résineux ".

- Etudier la faisabilité du développement d'une " filière Bois " pour connaître le potentiel de création de richesse et d'emploi.

- Mettre en place des opérations d'échange et des réorganisations foncières.

- Implanter des bâtiments agricoles dans les zones d'activité existantes ou à créer.

- Envisager des échanges de foncier et la mise en place d'ateliers relais agricoles, fermes relais.

- Trouver les modalités d'un partenariat entre collectivités et professionnels au sein du pays, espace de réflexion et concertation.

- Contractualiser des actions d'entretien : définition de cadres précis : obligations, rémunérations.

- Faciliter et soutenir les actions de mise en marché des produits agricoles.



## <Constats / Problématiques

Malgré les atouts liés à la qualité et à la diversité des paysages et sites naturels; la climatologie favorable, la présence sur le territoire de richesses reconnues au patrimoine mondial, on constate une prise de conscience insuffisante et une trop faible valorisation des atouts : Canal du midi. . .

Une large partie de la population du pays méconnaît les richesses patrimoniales : naturelles, architecturales, bâti. . .

Le sentiment d'appartenance au pays est peu développé.

Le territoire souffre de la qualité médiocre des dessertes routières secondaires et la signalétique est de mauvaise qualité voire absente.

L'activité touristique est très fortement saisonnière, le territoire ne compte que très peu de sites et prestataires ouverts à l'année.

De plus il n'existe pas d'information globale sur la réalité des périodes d'ouverture.

Peu de concertation entre les prestataires et peu de circulation de l'information avec pour conséquence des "découvertes désagréables" pour le "client/ touriste".

De façon générale il existe une difficulté à connaître l'offre touristique globale.

Manque d'hébergements en particulier à destination de publics : groupes, jeunes. . .

Peu d'hébergements classés. Manque campings haut de gamme et espaces camping-cars.

Nécessité de développer la restauration de qualité.

Isolement et parfois essoufflement de prestataires qui sont demandeurs de mise en réseau et de lieux d'échange et rencontre.

Méconnaissance entre les professionnels de la ville et du rural.

Prise de conscience encore faible de l'intérêt de collaborations régulières et réflexions sur l'avenir touristique du territoire.

Il est à noter une relative méconnaissance des clientèles.

Il n'existe pas d'outil d'observation qualitative. Des professionnels sont par ailleurs engagés dans des démarches de qualité et sont conscients des efforts et des investissements indispensables pour développer un tourisme de qualité.

Beaucoup d'individualisme et très peu de solidarité. . .

Des réseaux doivent se constituer. . .

## Axes stratégiques

### **Consolider et Développer l'offre touristique**

#### **Dégager les identités du Pays pour les partager**

- Identifier les images qui caractérisent le territoire.
- Protéger, réhabiliter, valoriser le patrimoine.
- Identifier les thématiques propres à chaque micro-territoire.  
Exemple : sur le canton de Saissac patrimoine lié au thème de l'eau.
  - Retrouver les savoir-faire locaux et

pastoraux pour réhabiliter le bâti de caractère et le patrimoine, en utilisant des ressources locales à ré-exploiter.

### Identifier, créer des évènements de portée régionale voire nationale

### Maintenir et développer l'économie touristique

- Améliorer les axes de communication.
- Favoriser une meilleure valorisation et exploitation du Canal du Midi.
- Veiller à la plus grande concertation dans ces divers aménagements pour tenir compte de la fragilité de certains terrains.
- Rechercher de la cohérence entre tous les projets sur le territoire du Pays.
- Mettre en réseau les prestataires, établir des liens entre les divers pôles d'attraction.
- Développer les outils de communication externe.
- Diversifier l'offre et créer des produits touristiques adaptés et commercialisables.

### Rendre accessible à tous publics l'ensemble de l'offre touristique

### Instaurer une synergie entre la ville centre et les territoires

- Identifier les pôles sur les territoires ruraux autour desquels se développe une organisation touristique.

- Définir les axes d'une politique touristique concertée : autour des sites naturels, du patrimoine architectural, du thème de l'eau, du passé industriel, en fonction des habitudes de consommation.

- Créer des liens entre les pôles ville/campagne, pôles ruraux entre eux.

- Créer des activités et produits touristiques complémentaires et en partenariat.

### Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les habitants et les prestataires à la connaissance du territoire.
- Mettre en valeur les traditions du Pays suivant 3 axes : culturel, fluvial, agroalimentaire et viticole.
- De même, le territoire doit mettre en avant, le potentiel pour développer toutes formes de randonnées.
- Favoriser une mise en réseau de l'ensemble des sites touristiques.
- Promouvoir les produits existants de qualité tels l'agrotourisme.
- Développer des projets thématiques autour de l'Histoire locale.
- Rechercher et mieux utiliser les études déjà disponibles afin de réaliser un inventaire exhaustif de tout le patrimoine ; compléter les pré-inventaires et simples recensements existants.
- Faire découvrir à la population loca-

le et aux touristes la richesse et diversité du patrimoine naturel et bâti.

- Recenser les procédures existantes en matière d'urbanisme et d'environnement et trouver les moyens de les accompagner.

- Elaborer une charte paysagère, prenant en compte celle en cours de réalisation sur le bassin de Salsigne.

- Améliorer et harmoniser la signalétique touristique : faire un état des lieux des différentes signalétiques existantes.

- Réaliser un inventaire de l'existant : manifestations inscrites dans la durée, destinées aux locaux comme aux touristes. Soutenir et développer l'existant.

- Identifier toutes les manifestations liées à l'identité, l'Histoire Locale.

- Promouvoir les productions locales et notamment la marque Pays Cathare.

- Harmoniser les calendriers des manifestations et coordonner les différents objets de manifestations (culturel, sportif, festif...).

- Associer tourisme et économie : réaliser des circuits découverte à partir des richesses, atouts identitaires (grés de Carcassonne par exemple...) et des savoir faire, route des vins pour la viticulture, visite d'ateliers artisanaux. Réaliser des circuits gastronomiques et viticoles.

- Mettre en avant la qualité des services marchands existants.

- Créer un événement de qualité qui devienne la manifestation du Pays en concertation avec les territoires voisins.

- Améliorer le réseau secondaire, en cohérence avec le plan départemental des routes, tout en veillant à l'aménagement paysager des routes : observatoire paysager, aires de panorama...

- Favoriser l'accès de tous types de véhicules : aires de retournement pour autocar...

- Soutenir les projets de création de pistes cyclables.

- Maillage des sentiers de randonnée dans le respect du patrimoine paysager, naturel, bâti...

- Encourager les aménagements le long du Canal du Midi sans le dénaturer.

- Avoir un discours commun ; communiquer sur la diversité et la complémentarité

- Favoriser la concertation pour harmoniser les actions et outils de communication (cf. CDT, OT...).

- Regroupement des sites pour négocier avec la DDE la mise en place d'une signalétique des sites. Rechercher l'harmonisation dans l'élaboration d'un document touristique " Pays ", en cohérence avec les choix du CDT et CRT et organiser sa diffusion.